

# PARLEMENT EUROPÉEN

2004



2009

*Commission de l'environnement, de la santé publique et de la sécurité alimentaire*

11.1.2008

PE400.372v01-00

## AMENDEMENTS 1-76

**Projet de proposition de résolution**

**(PE398.457v01-00)**

**Miroslav Ouzký et Georgs Andrejevs**

Lutte contre le cancer dans l'Union européenne élargie

Amendement déposé par Caroline Lucas

Amendement 1

Visa 2 bis (nouveau)

- *vu les rapports établis à la demande de l'Organisation mondiale de la santé (OMS) sur le cancer et, plus particulièrement, sur les risques liés à l'exposition à des substances chimiques pour la santé des enfants<sup>1</sup>,*

---

<sup>1</sup>*Principes d'évaluation des risques pour la santé des enfants, OMS, 2006*

Or. en

Amendement déposé par Caroline Lucas

Amendement 2

Visa 4 bis (nouveau)

- *vu le règlement (CE) n° 1907/2006 du Parlement européen et du Conseil concernant l'enregistrement, l'évaluation et l'autorisation des substances chimiques, ainsi que les restrictions applicables à ces substances (REACH)<sup>1</sup>,*

---

AM\703145FR.doc

PE400.372v02-00

<sup>1</sup> *JO L 396 du 30.12.2006, p. 1.*

Or. en

Amendement déposé par Caroline Lucas

Amendement 3  
Visa 5 bis (nouveau)

- *vu la directive 2004/37/CE du Parlement européen et du Conseil du 29 avril 2004 concernant la protection des travailleurs contre les risques liés à l'exposition à des agents cancérigènes ou mutagènes au travail<sup>1</sup>,*

---

<sup>1</sup> *JO L 158 du 30.4.2004, p. 50.*

Or. en

Amendement déposé par Caroline Lucas

Amendement 4  
Visa 7 bis (nouveau)

- *vu la communication de la Commission sur une stratégie européenne en matière d'environnement et de santé et le Plan d'action européen 2004-2010 en faveur de l'environnement et de la santé<sup>1</sup>,*

---

<sup>1</sup> *COM(2003)0338 et COM(2004)0416*

Or. en

Amendement déposé par Caroline Lucas

Amendement 5  
Considérant B bis (nouveau)

- B bis. considérant que les experts nommés par l'Organisation mondiale de la santé affirment qu'il est prudent de considérer comme potentiellement cancérigène toute exposition à des substances chimiques qui comportent des modes d'action nocifs*

*pour l'ADN, et qu'il existe une preuve directe de la plus grande vulnérabilité des enfants, par rapport aux adultes, à certaines catégories au moins d'agents cancérigènes, notamment certaines substances chimiques et diverses formes de radiation,*

Or. en

Amendement déposé par Caroline Lucas

Amendement 6

Considérant B ter (nouveau)

*B ter. considérant qu'une grande quantité d'ouvrages se penchent sur les causes professionnelles et environnementales du cancer; que les substances cancérigènes génotoxiques sont généralement considérées comme étant des substances sans seuil, c'est-à-dire potentiellement cancérigènes même lors des plus faibles expositions,*

Or. en

Amendement déposé par Caroline Lucas

Amendement 7

Considérant B quater (nouveau)

*B quater. considérant que le cancer est dû à de nombreux facteurs qui se manifestent à des stades multiples et que, par conséquent, il est indispensable d'élaborer un nouveau modèle de prévention du cancer qui s'attaque, sur un pied d'égalité, tant aux causes liées au mode de vie qu'aux causes professionnelles et environnementales,*

Or. en

Amendement déposé par Caroline Lucas

Amendement 8

Considérant B quinquies (nouveau)

*B quinquies. considérant qu'une étude récente conduite par les organisations syndicales révèle que 8 % au moins des décès annuels liés au cancer sont directement provoqués par une exposition à des agents cancérigènes sur le lieu de travail, que cette exposition pourrait être évitée si les agents cancérigènes étaient*

*remplacés par des substances moins nocives, que les employeurs sont, en fait, tenus juridiquement de remplacer les agents cancérigènes lorsque cela s'avère possible, mais que, malheureusement, ces dispositions ne sont pas mises en œuvre ni respectées comme il se doit, ce qui est inacceptable,*

Or. en

Amendement déposé par Gyula Hegyi

Amendement 9

Considérant C bis (nouveau)

*C bis. considérant que les substances chimiques produites par l'homme sont de plus en plus souvent à l'origine de cancers, que les données recueillies par la Confédération européenne des syndicats (CES) indiquent que dans le cas des maladies professionnelles, l'exposition à des substances chimiques est responsable de 86 % des cas de cancers, et que plusieurs scandales ont démontré que des substances chimiques cancérigènes pouvaient même être présentes dans les denrées alimentaires et les jouets,*

Or. en

Amendement déposé par Karin Jöns

Amendement 10

Considérant E

E. considérant que les différences qui existent dans la qualité des services de traitement du cancer, les programmes de dépistage, les bonnes pratiques scientifiquement fondées, les services de radiothérapie et la disponibilité de (*suppression*) médicaments anticancer expliquent les différences importantes du taux de survie à cinq ans pour la plupart des cancers en Europe,

Or. de

Amendement déposé par Glenis Willmott

Amendement 11

Considérant E

E. considérant que les différences *frappantes et inacceptables* qui existent dans la qualité

des services de traitement du cancer, les programmes de dépistage, les bonnes pratiques scientifiquement fondées, les services de radiothérapie et la disponibilité de nouveaux médicaments anticancer expliquent les différences importantes du taux de survie à cinq ans pour la plupart des cancers en Europe,

Or. en

Amendement déposé par Antonios Trakatellis et Adamos Adamou

Amendement 12

Considérant E bis (nouveau)

***E bis. considérant que la déclaration écrite du Parlement européen sur la nécessité d'une stratégie complète de lutte contre le cancer invite le Conseil et la Commission à élaborer une stratégie complète articulée autour des quatre axes fondamentaux de la lutte contre le cancer: la prévention, le dépistage précoce, le diagnostic, le traitement et le suivi, ainsi que les soins palliatifs,***

Or. en

Amendement déposé par Christopher Heaton-Harris

Amendement 13

Considérant E bis (nouveau)

***E bis. considérant que dans certains États membres, tels que le Royaume-Uni, l'accès aux nouveaux médicaments anticancer est injustement réservé à une personne en fonction de son domicile au sein de l'État concerné,***

Or. en

Amendement déposé par Antonios Trakatellis et Adamos Adamou

Amendement 14

Considérant G bis (nouveau)

***G bis. considérant que pendant la période couverte par le programme "L'Europe contre le cancer" (1985-2002), des tendances positives relatives à la mortalité liée au cancer ont été enregistrées pour plusieurs formes communes de cancer dans un grand nombre de pays<sup>1</sup>,***

---

<sup>1</sup> <http://www.jnci.oxfordjournals.org/>

Or. en

Amendement déposé par Caroline Lucas

Amendement 15  
Considérant H

H. considérant que selon les données de l'OCDE, seuls 3 % en moyenne du budget de la santé des pays de l'OCDE sont consacrés à la prévention, alors que 97 % servent aux soins et aux traitements, ***et qu'il convient de remédier dans les meilleurs délais à ce déséquilibre marquant, d'autant plus qu'un tiers au moins des cas de cancer peuvent être évités,***

Or. en

Amendement déposé par Georgs Andrejevs

Amendement 16  
Considérant H bis (nouveau)

***H bis. considérant que selon les estimations, 25 % des décès liés au cancer dans l'Union européenne pourraient être imputés au tabagisme<sup>1</sup>, et que le tabagisme est à l'origine de 80 à 90 % des décès liés au cancer du poumon à l'échelon mondial<sup>2</sup>,***

---

<sup>1</sup> Commission européenne,  
[http://ec.europa.eu/health/ph\\_determinants/life\\_style/tobacco/tobacco\\_fr.htm](http://ec.europa.eu/health/ph_determinants/life_style/tobacco/tobacco_fr.htm)

<sup>2</sup> Organisation mondiale de la santé, <http://www.who.int/cancer/prevention/en/index.html>

Or. en

Amendement déposé par Glenis Willmott

Amendement 17

Considérant I

- I. considérant qu'un programme national bien conçu et bien géré de lutte contre le cancer diminue l'incidence de celui-ci ***et la mortalité, de plus de 80 % dans certains cas***, et améliore l'existence des patients qui en sont atteints,

Or. en

Amendement déposé par Karin Jöns

Amendement 18

Considérant I

- I. considérant qu'un programme national bien conçu et bien géré de lutte contre le cancer diminue l'incidence de celui-ci ***et la mortalité***, et améliore l'existence des patients qui en sont atteints,

Or. en

Amendement déposé par Antonios Trakatellis et Adamos Adamou

Amendement 19

Considérant I

- I. considérant qu'un programme national bien conçu et bien géré de lutte contre le cancer diminue l'incidence de celui-ci et améliore l'existence des patients qui en sont atteints, ***quelles que soient les contraintes budgétaires qui pèsent sur le pays***,

Or. en

Amendement déposé par Karin Jöns

Amendement 20

Considérant I bis (nouveau)

- I bis. considérant que la mise en œuvre de programmes efficaces de dépistage à destination de la population – conformes aux lignes directrices européennes, si tant est qu'il y en ait – améliore considérablement la qualité du dépistage, du diagnostic***

*et des services thérapeutiques, ainsi que l'accessibilité de la population à ces prestations et, de ce fait, favorise également la lutte contre le cancer,*

Or. en

Amendement déposé par Antonios Trakatellis et Adamos Adamou

Amendement 21

Considérant J

J. considérant que *la tenue de registres nationaux sur le cancer dans tous les États membres est cruciale pour fournir des données comparables sur le cancer (suppression),*

Or. en

Amendement déposé par Antonios Trakatellis et Adamos Adamou

Amendement 22

Considérant K

K. considérant que le dépistage du cancer et son suivi<sup>1</sup> ne sont pas identiques partout dans l'Union, *et que les programmes de dépistage permettent d'établir plus facilement un diagnostic précoce qui contribue à une réduction financièrement avantageuse et mesurable des coûts liés à cette maladie*<sup>2</sup>,

---

<sup>1</sup> [http://ec.europa.eu/health-eu/health\\_problems/cancer/index\\_fr.htm](http://ec.europa.eu/health-eu/health_problems/cancer/index_fr.htm)

<sup>2</sup> CIRC <http://screening.iarc.fr/>

Or. en

Amendement déposé par Anja Weisgerber

Amendement 23

Considérant K

K. considérant que *des différences qualitatives considérables existent à l'heure actuelle au sein de l'Union en matière de dépistage, de dépistage précoce et de suivi du cancer, et que ces différences concernent en particulier l'application des futurs*

*processus de diagnostic et leur intégration dans les systèmes de santé publique des États membres,*

Or. de

Amendement déposé par Glenis Willmott

Amendement 24

Considérant K

- K. considérant que le dépistage du cancer et son suivi ne sont pas identiques partout dans l'Union, *ce qui est inacceptable,*

Or. en

Amendement déposé par Antonios Trakatellis et Adamos Adamou

Amendement 25

Considérant L

- L. considérant que l'oncologie médicale est une spécialité qui n'est pas reconnue dans tous les États membres de l'Union *et qu'il convient de garantir une formation médicale permanente,*

Or. en

Amendement déposé par Antonios Trakatellis et Adamos Adamou

Amendement 26

Considérant L bis (nouveau)

- L bis. considérant que la directive sur la conduite d'essais cliniques a augmenté la charge bureaucratique et financière supportée par la recherche universitaire sur le cancer dans l'Union européenne,*

Or. en

Amendement déposé par Antonios Trakatellis et Adamos Adamou

Amendement 27

Considérant L ter (nouveau)

***L ter. considérant qu'EudraCT, la base européenne de données sur les essais cliniques de l'Agence européenne pour l'évaluation des médicaments (AEEM), n'est pas accessible au public, et que les patients éprouvent des difficultés à trouver des essais qui traitent de leur situation particulière,***

Or. en

Amendement déposé par Antonios Trakatellis et Adamos Adamou

Amendement 28

Considérant N

***N. considérant que les patients atteints du cancer ne disposent pas tous des mêmes informations sur les médicaments *et qu'il est urgent qu'ils obtiennent davantage d'informations à chaque étape de leur maladie,****

Or. en

Amendement déposé par Karin Jöns

Amendement 29

Paragraphe -1 (nouveau)

***-1. invite la Commission, le Conseil et les États membres à prendre les mesures qui s'imposent pour faire face à l'augmentation considérable de la charge que représente le cancer au regard de l'évolution démographique qui se produira au cours des prochaines décennies, notamment en prévoyant une aide financière appropriée destinée à des actions coordonnées et un renforcement adéquat des capacités;***

Or. en

Amendement déposé par Avril Doyle

Amendement 30  
Paragraphe 1

1. invite la Commission à constituer un groupe de travail européen ***interinstitutionnel*** sur le cancer composé de membres de la Commission, du Conseil et du Parlement européen et à le charger de rassembler et d'échanger, au cours de réunions régulières, les bonnes pratiques de prévention, de dépistage et de traitement, ainsi que de stimuler l'amélioration de la lutte contre le cancer en Europe;

Or. en

Amendement déposé par Caroline Lucas

Amendement 31  
Paragraphe 1

1. invite la Commission à constituer un groupe de travail européen sur le cancer composé de membres de la Commission, du Conseil et du Parlement européen et à le charger de rassembler et d'échanger, au cours de réunions régulières, les bonnes pratiques de prévention (***notamment en matière de réduction de l'exposition professionnelle et environnementale à des agents cancérogènes***), de dépistage et de traitement, ainsi que de stimuler l'amélioration de la lutte contre le cancer en Europe;

Or. en

Amendement déposé par Anja Weisgerber

Amendement 32  
Paragraphe 1

1. invite la Commission à constituer un groupe de travail européen sur le cancer composé de membres de la Commission, du Conseil et du Parlement européen et à le charger de rassembler et d'échanger, au cours de réunions régulières, les bonnes pratiques de prévention, de dépistage et de traitement, (***suppression***) de stimuler l'amélioration de la lutte contre le cancer en Europe ***et de favoriser en particulier de nouvelles mesures ainsi que les projets de dépistage précoce existants qui sont susceptibles d'augmenter, dans les États membres, d'ici à 2018, de 50 % au moins la part de la population qui participe aux mesures de dépistage précoce du cancer;***

Or. de

Amendement déposé par Antonios Trakatellis et Adamos Adamou

Amendement 33

Paragraphe 1 bis (nouveau)

***1 bis. salue l'initiative de la Commission visant à adopter une communication sur le cancer et une communication sur les maladies rares;***

Or. en

Amendement déposé par Antonios Trakatellis et Adamos Adamou

Amendement 34

Paragraphe 1 ter (nouveau)

***1 ter. invite instamment la Commission à adopter une recommandation pour une stratégie plus efficace de lutte contre le cancer et à introduire et à financer un nouveau programme "L'Europe contre le cancer";***

Or. en

Amendement déposé par Antonios Trakatellis et Adamos Adamou

Amendement 35

Paragraphe 1 quater (nouveau)

***1 quater. demande à la Commission de réexaminer régulièrement le code européen contre le cancer et de le promouvoir dans le cadre de campagnes de sensibilisation, d'information et de formation destinées à des groupes spécifiques de population;***

Or. en

Amendement déposé par Glenis Willmott

Amendement 36

Paragraphe 2

2. prie instamment les États membres d'instaurer une obligation légale de déclarer les cas de cancer ***en utilisant la terminologie européenne normalisée*** afin de pouvoir évaluer

les programmes de prévention, de dépistage, de traitement et de survie à destination de la population, *ainsi que la comparabilité des données entre États membres*;

Or. en

Amendement déposé par Antonios Trakatellis et Adamos Adamou

Amendement 37

Paragraphe 2 bis (nouveau)

**2 bis. invite la Commission à réexaminer la recommandation existante relative au dépistage du cancer afin d'y intégrer:**

- a) un plus grand nombre de types de cancer, et**
- b) de nouvelles techniques permettant d'établir un diagnostic précoce, lorsqu'elles sont validées scientifiquement;**

Or. en

Amendement déposé par Antonios Trakatellis et Adamos Adamou

Amendement 38

Paragraphe 2 ter (nouveau)

**2 ter. invite la Commission à instaurer une approche dynamique, souple et continue de la lutte contre le cancer, fondée sur des progrès scientifiques et, à cet égard, à mettre sur pied:**

- a) un comité consultatif sur la prévention du cancer afin d'évaluer les éléments d'appréciation et les données disponibles,**
- b) un comité consultatif spécial sur la détection précoce du cancer, de manière à intégrer rapidement et efficacement les modifications apportées à la recommandation;**

Or. en

Amendement déposé par Glenis Willmott

Amendement 39

Paragraphe 4 bis (nouveau)

**4 ter. invite la Commission et tous les États membres à élaborer et à soutenir des protocoles et des orientations stricts dans le cadre de la mise en œuvre de la convention-cadre pour la lutte antitabac, et à s'assurer que les crédits nécessaires sont disponibles pour aider les pays à faibles revenus à satisfaire aux obligations**

*prévues par la convention;*

Or. en

Amendement déposé par Christopher Heaton-Harris

Amendement 40

Paragraphe 4 bis (nouveau)

**4 bis. invite instamment le gouvernement britannique à supprimer le système de "loterie des codes postaux" qui est utilisé pour sélectionner les bénéficiaires des médicaments anticancer et qui favorise une répartition inégale et injuste de ces médicaments importants;**

Or. en

Amendement déposé par Caroline Lucas

Amendement 41

Paragraphe 4 bis (nouveau)

**4 bis. invite la Commission à jouer son rôle de gardienne des traités et, dès lors, à engager des poursuites judiciaires contre tous les États membres qui ne mettent pas pleinement en œuvre la directive 2004/37/CE concernant la protection des travailleurs contre les risques liés à l'exposition à des agents cancérigènes ou mutagènes au travail;**

Or. en

Amendement déposé par Caroline Lucas

Amendement 42

Paragraphe 5

5. demande à la Commission **d'engager des poursuites judiciaires, s'il y a lieu, et d'encourager et d'appuyer les initiatives associant un large éventail d'acteurs dans le but d'assurer la prévention du cancer par la réduction de l'exposition professionnelle et environnementale à des agents cancérigènes et la promotion de modes de vie sains, notamment en attirant l'attention sur les principaux facteurs de risque tels que le tabac, l'alcool, une mauvaise alimentation ou l'absence d'activité physique, et en intervenant avant tout auprès des enfants et des adolescents;**

Amendement déposé par Antonios Trakatellis et Adamos Adamou

Amendement 43

Paragraphe 5

5. demande à la Commission d'encourager et d'appuyer les initiatives associant un large éventail d'acteurs dans le but d'assurer la prévention du cancer par la promotion de modes de vie sains, notamment en attirant l'attention sur les principaux facteurs de risque tels que le tabac, l'alcool, une mauvaise alimentation, l'absence d'activité physique ***ou de protection contre le soleil***, et en intervenant avant tout auprès des enfants et des adolescents;

Or. en

Amendement déposé par Glenis Willmott

Amendement 44

Paragraphe 5

5. demande à la Commission d'encourager et d'appuyer les initiatives associant un large éventail d'acteurs dans le but d'assurer la prévention du cancer par la promotion de modes de vie sains, notamment en attirant l'attention sur les principaux facteurs de risque tels que le tabac, l'alcool, ***l'obésité***, une mauvaise alimentation ou l'absence d'activité physique, et en intervenant avant tout auprès des enfants et des adolescents;

Or. en

Amendement déposé par Caroline Lucas

Amendement 45

Paragraphe 5 bis (nouveau)

- 5 bis. invite la Commission, les États membres et l'Agence européenne des produits chimiques à adopter avec une priorité absolue, avant le 1<sup>er</sup> juin 2008, et dans le cadre de REACH, la liste proposée des substances extrêmement préoccupantes, qui comporte des substances cancérigènes, de manière à ce que l'article 33, paragraphe 2, du règlement REACH puisse être appliqué, sachant qu'il autorise les consommateurs à demander des informations sur la présence d'agents cancérigènes dans des produits de consommation, et qu'il leur permet ainsi, s'ils le souhaitent, d'éviter ces produits;***

Or. en

Amendement déposé par Georgs Andrejevs

Amendement 46

Paragraphe 5 bis (nouveau)

**5 bis.** *invite la Commission et les États membres à soutenir et à mettre en œuvre des politiques globales de lutte contre le tabac, notamment en prévoyant des espaces sans fumée et des mesures d'aide au sevrage tabagique, méthodes considérées comme efficaces pour réduire les incidences du tabagisme et éviter ainsi un grand nombre de décès liés au cancer, conformément au rapport du Parlement européen sur le livre vert intitulé "Vers une Europe sans fumée de tabac: les options stratégiques au niveau de l'Union européenne";*

Or. en

Amendement déposé par Gyula Hegyi

Amendement 47

Paragraphe 5 bis (nouveau)

**5 bis.** *invite la Commission à encourager et à soutenir les initiatives visant à empêcher les importations de marchandises qui contiennent des substances chimiques cancérigènes, ainsi qu'à adopter des mesures à l'échelon européen afin de renforcer le contrôle de la présence de substances chimiques, notamment les pesticides, dans les denrées alimentaires;*

Or. en

Amendement déposé par Caroline Lucas

Amendement 48

Paragraphe 5 ter (nouveau)

**5 ter.** *invite la Commission et les États membres à s'assurer que les études de surveillance biologique conduites sur des personnes au niveau de l'Union européenne bénéficient d'un financement approprié qui leur permet de surveiller les substances cancérigènes afin de pouvoir déterminer l'efficacité des politiques menées (en mesurant le taux de cotinine dans le sérum sanguin et en l'utilisant comme marqueur biologique pour évaluer le succès remporté en matière de réduction de la fumée de tabac dans l'environnement);*

Or. en

Amendement déposé par Karin Jöns et Glenis Willmott

Amendement 49

Paragraphe 6

6. prie instamment la Commission et les États membres d'organiser des campagnes d'information sur le dépistage du cancer à l'intention de la population et de l'ensemble des prestataires de soins de santé ainsi que d'encourager l'échange de bonnes pratiques concernant le recours aux actions préventives telles que ***l'intégration financièrement avantageuse de tests PVH appropriés destinés à dépister le cancer du col de l'utérus et la vaccination*** contre le PVH, ***destinée*** à protéger les jeunes femmes contre le cancer du col de l'utérus;

Or. en

Amendement déposé par Anja Weisgerber

Amendement 50

Paragraphe 6

6. prie instamment la Commission et les États membres d'organiser des campagnes d'information sur le dépistage du cancer à l'intention de la population et de l'ensemble des prestataires de soins de santé ainsi que d'encourager l'échange de bonnes pratiques concernant le recours aux actions préventives ***ou de dépistage précoce*** telles que le vaccin contre le PVH, destiné à protéger les jeunes femmes contre le cancer du col de l'utérus, ***ou le dosage du PSA, utilisé dans le cadre du dépistage précoce du cancer de la prostate chez les hommes de plus de 50 ans***;

Or. de

Amendement déposé par Antonios Trakatellis et Adamos Adamou

Amendement 51

Paragraphe 7

7. ***invite la Commission à engager une discussion avec le Conseil de manière à promouvoir et à mettre en œuvre efficacement la recommandation relative au dépistage du cancer et, à cet égard, invite instamment les États membres qui ne l'ont pas encore fait à appliquer la recommandation du Conseil relative au dépistage du cancer, à mettre en place les procédures en vue de l'adoption des futures***

***modifications de la recommandation et à organiser des programmes de dépistage (suppression) à destination de la population, conformément aux lignes directrices européennes sur l'assurance qualité;***

Or. en

Amendement déposé par Karin Jöns

Amendement 52

Paragraphe 7 bis (nouveau)

***7 bis. invite la Commission à veiller à ce qu'un soutien scientifique et professionnel à moyen et long terme soit apporté aux États membres, sous la forme d'une aide appropriée, conformément à la recommandation du Conseil relative au dépistage du cancer, ainsi qu'au contrôle, à l'évaluation et à la coordination des activités pilotes, et à l'amélioration permanente de la qualité;***

Or. en

Amendement déposé par Karin Jöns

Amendement 53

Paragraphe 7 ter (nouveau)

***7 ter. invite la Commission à encourager l'élaboration de programmes européens d'homologation/de certification en matière de dépistage, de diagnostic et de traitement du cancer, fondés sur les lignes directrices européennes sur l'assurance qualité, qui pourraient également servir d'exemple pour d'autres domaines relevant des soins de santé;***

Or. en

Amendement déposé par Karin Jöns

Amendement 54

Paragraphe 8

**8. invite les États membres à veiller à organiser sur leur territoire des équipes pluridisciplinaires de cancérologues chargées de *permettre à tous les patients de bénéficier d'un traitement individuel optimal* et d'améliorer la formation des cancérologues et des professionnels de la santé par la reconnaissance des besoins**

psychosociaux des patients, et ce afin d'améliorer la qualité de vie des patients atteints du cancer et de réduire leur état d'anxiété et de dépression;

Or. de

Amendement déposé par Avril Doyle

Amendement 55

Paragraphe 9

9. prie instamment la Commission et les États membres (*suppression*) de veiller à la formation continue *des oncologues médicaux* conformément à des lignes directrices convenues de commun accord;

Or. en

Amendement déposé par Kathy Sinnott

Amendement 56

Paragraphe 10

10. invite la Commission et les États membres à encourager et à promouvoir (*suppression*) les soins palliatifs, *ainsi qu'à établir des lignes directrices relatives à leur utilisation*;

Or. en

Amendement déposé par Kathy Sinnott

Amendement 57

Paragraphe 10 bis (nouveau)

*10 bis. invite la Commission à recourir aux Fonds structurels pour permettre aux régions qui n'ont pas accès aux soins palliatifs de mettre en place ces services;*

Or. en

Amendement déposé par Karin Jöns

Amendement 58

Paragraphe 11

11. invite la Commission à veiller à ce que la législation communautaire comporte des mesures incitatives à l'intention des entreprises et des chercheurs afin de garantir la poursuite des recherches et de s'assurer que les **nouveaux** médicaments et **(suppression)** traitements **qui reposent sur des données probantes** permettent de lutter contre le cancer et de le contrôler;

Or. de

Amendement déposé par Avril Doyle

Amendement 59

Paragraphe 11

11. invite la Commission à veiller à ce que la législation communautaire comporte des mesures incitatives à l'intention des entreprises et des chercheurs afin **d'encourager** la poursuite des recherches et de s'assurer que les nouvelles générations de médicaments et de traitements permettent de lutter contre le cancer et de le contrôler;

Or. en

Amendement déposé par Antonios Trakatellis et Adamos Adamou

Amendement 60

Paragraphe 13 bis (nouveau)

- 13 bis. invite instamment la Commission à allouer, dans le cadre du septième programme-cadre, des crédits destinés à encourager la recherche et l'innovation dans le domaine de la prévention primaire, du dépistage et de la détection précoce, ainsi que des nouveaux médicaments et traitements anticancer;***

Or. en

Amendement déposé par Christopher Heaton-Harris

Amendement 61

Paragraphe 13 bis (nouveau)

***13 bis. invite la Commission à enquêter sur les inégalités relatives à l'offre, dans certains États membres, de médicaments anticancer, telles que le système de "loterie des codes postaux" utilisé au Royaume-Uni;***

Or. en

Amendement déposé par Anja Weisgerber

Amendement 62

Paragraphe 14

14. invite le Conseil et la Commission à définir une norme européenne pour l'évaluation des nouvelles thérapies ***et de nouveaux diagnostics innovants, ainsi que pour l'identification des meilleures pratiques cliniques et médicales;***

Or. de

Amendement déposé par Antonios Trakatellis et Adamos Adamou

Amendement 63

Paragraphe 14 bis (nouveau)

***14 bis. invite la Commission à allouer, dans le cadre du septième programme-cadre, des crédits destinés à encourager la recherche sur les cancers pédiatriques;***

Or. en

Amendement déposé par Antonios Trakatellis et Adamos Adamou

Amendement 64

Paragraphe 14 ter (nouveau)

***14 ter. invite instamment la Commission et les États membres à veiller à ce que l'offre de médicaments anticancer aux patients qui en ont besoin soit uniforme dans tous les États membres;***

Or. en

Amendement déposé par Georgs Andrejevs

Amendement 65

Paragraphe 14 bis (nouveau)

***14 bis. encourage la Commission et les États membres à examiner, dans le cadre du forum pharmaceutique de haut niveau, les procédés qui pourraient permettre de proposer plus rapidement aux patients les médicaments anticancer innovants qui sauvent des vies, notamment en accélérant leur autorisation de mise sur le marché grâce à la procédure centralisée de l'Union européenne et en envisageant de fixer un prix soumis à condition ainsi que les modalités de remboursement, tandis que les données relatives à l'intérêt de ces médicaments sont recueillies chez les patients dans leur cadre de vie réel;***

Or. en

Amendement déposé par Georgs Andrejevs

Amendement 66

Paragraphe 15

15. ***invite la Commission à présenter au Parlement européen et au Conseil, en juin 2008 au plus tard, une proposition qui garantira une information de qualité objective, fiable et non publicitaire sur les médicaments provenant de sources multiples;***

Or. en

Amendement déposé par Anja Weisgerber

Amendement 67

Paragraphe 16

16. ***demande à la Commission de revoir la directive sur les essais cliniques afin d'encourager la recherche universitaire sur le cancer et, plus particulièrement, la recherche sur le dépistage et le dépistage précoce du cancer;***

Or. de

Amendement déposé par Georgs Andrejevs

Amendement 68

Paragraphe 16

16. demande à la Commission de revoir la directive sur les essais cliniques afin d'encourager la recherche universitaire sur le cancer ***et d'améliorer la disponibilité, à l'intention des patients et de la population, des informations relatives aux essais cliniques en cours et à ceux qui sont achevés;***

Or. en

Amendement déposé par Glenis Willmott

Amendement 69

Paragraphe 16

16. demande à la Commission de revoir la directive sur les essais cliniques afin d'encourager la recherche universitaire sur le cancer, ***tout en reconnaissant les incidences, en termes de coût, qui pèsent sur la recherche relevant du secteur non commercial;***

Or. en

Amendement déposé par Karin Jöns

Amendement 70

Paragraphe 17

17. demande à la Commission de rédiger une charte de protection des patients atteints de cancer et des malades chroniques sur le lieu de travail afin d'obliger les entreprises à faire en sorte que les patients continuent à travailler au cours de leur traitement et ***retrouvent leur activité normale;***

Or. de

Amendement déposé par Antonios Trakatellis et Adamos Adamou

Amendement 71

Paragraphe 17 bis (nouveau)

***17 bis. encourage les États membres à adopter une charte des droits des patients conformément aux lignes directrices européennes et à intégrer, dans le cadre de l'élaboration de politiques de santé, la participation et le savoir-faire des patients;***

Or. en

Amendement déposé par Kathy Sinnott

Amendement 72

Paragraphe 17 bis (nouveau)

***17 bis. invite la Commission à élaborer des initiatives en faveur des personnes qui sont parvenues à vaincre le cancer, comme la mise en place et le développement de soins et d'un soutien psychologiques destinés à ces personnes au sein de l'Union européenne;***

Or. en

Amendement déposé par Kathy Sinnott

Amendement 73

Paragraphe 17 ter (nouveau)

***17 ter. invite la Commission à proposer davantage d'informations aux patients atteints d'un cancer en encourageant les initiatives visant à informer les patients des possibilités de traitement et des moyens dont ils disposent pour en bénéficier;***

Or. en

Amendement déposé par Glenis Willmott

Amendement 74

Paragraphe 18 bis (nouveau)

***18 bis. invite le Conseil à mettre à jour dans les meilleurs délais sa recommandation relative au dépistage du cancer, de manière à tenir compte du développement rapide***

*des nouvelles technologies, qui n'est pas sans conséquences sur le dépistage du cancer;*

Or. en

Amendement déposé par Kathy Sinnott

Amendement 75

Paragraphe 18 bis (nouveau)

***18 bis. invite la Commission à utiliser les crédits des Fonds structurels pour garantir à tous les patients un accès aux centres de traitement du cancer dotés d'un équipement approprié ainsi qu'un accès aux modes de transport adéquats afin de leur permettre de bénéficier de cet équipement;***

Or. en

Amendement déposé par Karin Jöns

Amendement 76

Paragraphe 19

19. soutient (***suppression***) la future Présidence slovène de l'Union européenne ***qui a fait*** du cancer l'une de ses priorités en 2008;

Or. de